REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2026/005/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Joël **ARPIN** (pouvoir à Lionel ARPIN), Romain **BOUVET** (pouvoir à Coline **MARGUERETTAZ**), Christine **CLEMENT** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Nadège **EMPEREUR** (pouvoir à Claire **VANMARCKE**), Fanny **JORCIN** (pouvoir à Jean-Marie **JACQUEMIN**), Mathieu **LECLERCQ** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Christel **MAILHÉ**

Secrétaire de séance : Bruno **MERENDET**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 18
Date de la convocation : le 1er juin 2026
Date de publication : 9 juin 2026 au 9 août 2026

****

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS

Vu l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'engager du personnel non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour les besoins suivants :

- Afin d'assurer notamment pour la saison estivale, l'entretien des villages, espaces verts et sentiers, dès le mois de juin, ainsi que pour participer à la préparation des évènements et animations.

  • Un emploi d'adjoint technique non permanent saisonnier, à temps complet, pour une durée de 6 mois maximum, à compter de juin 2026, placé sous l'autorité du responsable des services techniques.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-005-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Considérant les termes de l'exposé ci-dessus, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ➔ **DE CREER** l'emploi décrit ci-dessus.
- ➔ **DE FIXER** la rémunération à l'échelle indiciaire du grade de recrutement (catégorie C).
- ➔ **D'INSCRIRE** au budget 2026 de la Commune le crédit correspondant.
- ➔ **DE CHARGER** le Maire de mettre en œuvre la procédure de recrutement et de nommer les personnes de son choix à ces emplois.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ➔ **DE CREER** l'emploi décrit ci-dessus.
- ➔ **DE FIXER** la rémunération à l'échelle indiciaire du grade de recrutement (catégorie C).
- ➔ **D'INSCRIRE** au budget 2026 de la Commune le crédit correspondant.
- ➔ **DE CHARGER** le Maire de mettre en œuvre la procédure de recrutement et de nommer les personnes de son choix à ces emplois.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Bruno MERENDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-005-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260605-2026-005-005-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON-PERMANENTS

Service/ emploi	Catégorie Cadre emploi	Grade	Temps travail	Nombre de poste	Poste pourvu	Durée	Délibération
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Périscolaire / Etudes du soir	A - Attaché	Attaché contractuel	TNC – 5h39 annualisées	1	1	Année scolaire	2025-005-002 du 1er juillet 2025
Administratif	C – Adjoint administratif	Adjoint administratif contractuel	TNC -20h	1	1	1 an	2025-008-006 du 20 novembre 2025
Administratif	C – Adjoint administratif	Adjoint administratif contractuel	TC	1	1	1 an	2026-001-003 du 27 février 2026
FILIERE TECHNIQUE							
Périscolaire	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC – 20h14 annualisées	1	1	Année scolaire	2025-005-002 du 1er juillet 2025
Périscolaire	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC – 16h21 annualisées	1	1	Année scolaire	2025-005-002 du 1er juillet 2025
Périscolaire	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC – 16h annualisées	1	1	Année scolaire	2025-005-002 du 1er juillet 2025
Périscolaire	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC – 30h15 annualisées	1	1	1 an	2025-006-001 du 25 août 2025
Périscolaire	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC – 28h57 annualisées	1	1	1 an	2025-005-002 du 1er juillet 2025
Techniques	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TC	1		6 mois	2026-001-003 du 27 février 2026
Techniques	C - Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TC	1		6 mois	2026-005-005 du 05 juin 2026
FILIERE ANIMATION							
Animation / périscolaire	C - Adjoint animation	Adjoint animation contractuel	TNC – 23h36 annualisées	1	1	Année scolaire	2025-005-002 du 1er juillet 2025
Animation / périscolaire	C - Adjoint animation	Adjoint animation contractuel	TNC – 7h05 annualisées	1	1		2025-005-002 du 1er juillet 2025
FILIERE CULTURELLE							
Agent accueil / Eglise et visites	C – Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine contractuel	TNC – 17h15 annualisées	1		3 mois	2026-001-003 du 27 février 2026
Agent accueil / St Eloi et visites St Germain	C – Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine contractuel	TNC – 30h35 annualisées	1		3 mois	2026-001-003 du 27 février 2026